

16,00% p.a.** ZKB Callable Barrier Reverse Convertible Worst of sur ASML Hldg Rg, SAP I, Siemens N

06/10/2026 - 06/10/2027 | Numéro de valeur 159 964 564

Résumé

Ce Résumé doit être compris comme une introduction aux présentes Conditions Définitives provisoires. Toute décision d'investissement relative aux produits doit être fondée sur les indications contenues dans le Prospectus de base et dans les présentes Conditions Définitives provisoires dans son ensemble et non sur le Résumé. En particulier, chaque investisseur doit tenir compte des facteurs de risque contenus dans les présentes Conditions Définitives provisoires et dans le Prospectus de base. L'Emetteur ne peut être tenu responsable du contenu de ce Résumé que si celui-ci est trompeur, inexact ou contradictoire lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties des Conditions Définitives provisoires et du Prospectus de base.

Indications sur les valeurs mobilières	
Type de produit:	ZKB Callable Barrier Reverse Convertible Worst of
Catégorie SSPA:	Barrier Reverse Convertible (1230, selon la Swiss Structured Products Association)
ISIN:	CH1599645640
Symbole SIX:	Z0D5VZ
Emetteur:	Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, Guernsey
Sous-jacents:	ASML Hldg Rg, SAP I, Siemens N
Date de Fixing Initiale:	29/09/2026
Date d'Émission / Date de Libération:	06/10/2026
Premier jour de négoce boursier:	06/10/2026 (prévu)
Date de Fixing Finale:	29/09/2027
Date de remboursement:	06/10/2027
Strike Level / Strike:	100,00% / 100,00% de la Valeur de Fixing Initiale de chaque Sous-jacent à la Date de Fixing initiale
Knock-in Level / Knock-in:	50,75% / 50,75% de la Valeur de Fixing Initiale
Coupon:	16,00% p.a.** de la Valeur nominale
Type de règlement:	En espèces ou livraison physique
Informations sur l'offre et l'admission à la négociation	
Lieu de l'offre:	Suisse
Période de souscription:	jusqu'au 29/09/2026, 16:00:00h heure locale de Zurich**
Taille d'émission / Valeur nominale / Unités de négoce:	Jusqu'à CHF 8 000 000**, avec possibilité d'augmentation/Valeur nominale de CHF 5 000** par produit / CHF 5 000** ou un multiple de celle-ci
Prix d'émission:	100,00%** de la Valeur nominale (CHF 5 000**)
Informations sur la cotation:	La cotation sera demandée à la SIX Swiss Exchange. Premier jour de négoce boursier prévu le 06/10/2026

Conditions Définitives provisoires

** Données indicatives uniquement. Les valeurs juridiquement valables seront déterminées par l'Emetteur/l'Agent de calcul lors du fixing initial. Le souscripteur/l'investisseur est informé que les conditions définitives applicables ne seront déterminées de manière définitive qu'au fixing initial. En souscrivant au produit, il déclare accepter les conditions définitives fixées.

1. Conditions spécifiques au produit et description du produit

Désignation du Produit	16,00% p.a.** ZKB Callable Barrier Reverse Convertible Worst of sur ASML Hldg Rg, SAP I, Siemens N (« le Produit »)
Catégorie de dérivés	Optimisation de rendement / Barrier Reverse Convertible (1230, selon la Swiss Structured Products Association)
Rappel réglementaire	Ce produit ne constitue pas un placement collectif de capitaux au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est pas soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation de la FINMA ni à sa surveillance. Les investisseurs sont exposés au risque de solvabilité de l'Emetteur.
Emetteur	Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, Saint Peter Port, Guernsey La Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited est une société à 100% et entièrement consolidée au sein du groupe de la Zürcher Kantonalbank et n'est soumise à aucune surveillance prudentielle directe, ni par les autorités de Guernesey ni de Suisse. Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, ne dispose d'aucun rating.
Keep-Well Agreement	Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited est une filiale à 100% de Zürcher Kantonalbank. Zürcher Kantonalbank dispose des notations suivantes: Standard & Poor's AAA, Moody's Aaa et Fitch AAA. Zürcher Kantonalbank est tenue de doter financièrement en tout temps Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited de telle sorte que cette dernière soit en mesure de satisfaire les prétentions des créanciers en temps voulu. Le libellé exact du Keep-Well Agreement soumis au droit suisse figure dans le Prospectus de base disponible publiquement.
Lead Manager, Agent payeur, d'exercice et de calcul	Zürcher Kantonalbank, Zurich
Symbole SIX / Numéro de valeur / ISIN	Z0D5VZ / 159 964 564 / CH1599645640
Taille d'émission / Valeur nominale / Unités de négoce	Jusqu'à CHF 8 000 000**, avec possibilité d'augmentation/Valeur nominale de CHF 5 000** par produit / CHF 5 000** ou un multiple de celle-ci
Prix d'émission	100,00%** de la Valeur nominale (CHF 5 000**)
Devise	Quanto CHF
Couverture de change	Oui (Quanto)
Type de règlement	En espèces ou livraison physique

Sous-jacents			
Sous-jacent	Type de Sous-jacent Domicile	ISIN Bloomberg	Bourse de référence/ Source de prix
ASML Hldg Rg	action nominative Pays-Bas	NL0010273215 ASML NA Equity	Euronext Amsterdam
SAP I	action ordinaire Allemagne	DE0007164600 SAP GY Equity	Xetra
Siemens N	action ordinaire Allemagne	DE0007236101 SIE GY Equity	Xetra

Informations sur les Levels

Sous-jacent	Valeur de Fixing Initiale	Strike (Level)	Knock-in (Level)	Ratio
ASML Hldg Rg	EUR 1 483,3118**	EUR 1 483,3118** (100,00% de la Valeur de Fixing Initiale)	EUR 752,7808** (50,75% de la Valeur de Fixing Initiale)	Valeur nominale * FX / Strike**
SAP I	EUR 186,8888**	EUR 186,8888** (100,00% de la Valeur de Fixing Initiale)	EUR 94,846** (50,75% de la Valeur de Fixing Initiale)	Valeur nominale * FX / Strike**
Siemens N	EUR 275,573**	EUR 275,573** (100,00% de la Valeur de Fixing Initiale)	EUR 139,8533** (50,75% de la Valeur de Fixing Initiale)	Valeur nominale * FX / Strike**

FX = Cours de change à la Date de Fixing Finale

Le cours de change pertinent est le cours de change du Sous-jacent ayant la plus faible performance, défini comme le montant de la devise du Sous-jacent pour 1 unité de la Devise du produit. Le cours de change à la Date de Fixing Finale correspond au WM/Reuters Fixing à 16h00 heure de Londres (Reuters: "WMRSPOT") ou au taux croisé calculé à partir du fixing. Si le prix du fixing n'est pas disponible, un taux déterminé par l'Agent de calcul sera appliqué, qui est basé sur les taux interbancaires au comptant à 16h00 heure de Londres.

Coupon	16,00% p.a. de la Valeur nominale (CHF 5 000**) Part d'intérêts: 0,2088% p.a.**; Part de prime: 15,7912% p.a.** Les Coupons sont payés à la Date de coupon respective indépendamment de l'évolution des Sous-jacents.
---------------	---

Date(s) de coupon/ Païement(s) de coupon	<table><tr><th></th><th>Date de coupon_t*</th><th>Païement du coupon_t**</th></tr><tr><td>t = 1</td><td>06/11/2026</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 2</td><td>07/12/2026</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 3</td><td>06/01/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 4</td><td>08/02/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 5</td><td>08/03/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 6</td><td>06/04/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 7</td><td>07/05/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 8</td><td>07/06/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 9</td><td>06/07/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 10</td><td>06/08/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 11</td><td>06/09/2027</td><td>1,333333%</td></tr><tr><td>t = 12</td><td>06/10/2027</td><td>1,333333%</td></tr></table> * modified following business day convention Le paiement du coupon correspondant est calculé comme le produit de la Valeur nominale et du coupon_t spécifié pour la Date de coupon_t correspondante. Dans ce contexte, l'Émetteur peut, à sa seule discrétion, déroger à l'Usance en matière de taux d'intérêt pour le Coupon, notamment en cas de périodes de coupon de durée inégale. Chaque paiement de coupon est identique en montant, indépendamment de la durée réelle de la période de coupon respective, et peut légèrement différer du taux d'intérêt annuel (coupon).		Date de coupon _t *	Païement du coupon _t **	t = 1	06/11/2026	1,333333%	t = 2	07/12/2026	1,333333%	t = 3	06/01/2027	1,333333%	t = 4	08/02/2027	1,333333%	t = 5	08/03/2027	1,333333%	t = 6	06/04/2027	1,333333%	t = 7	07/05/2027	1,333333%	t = 8	07/06/2027	1,333333%	t = 9	06/07/2027	1,333333%	t = 10	06/08/2027	1,333333%	t = 11	06/09/2027	1,333333%	t = 12	06/10/2027	1,333333%
	Date de coupon _t *	Païement du coupon _t **																																						
t = 1	06/11/2026	1,333333%																																						
t = 2	07/12/2026	1,333333%																																						
t = 3	06/01/2027	1,333333%																																						
t = 4	08/02/2027	1,333333%																																						
t = 5	08/03/2027	1,333333%																																						
t = 6	06/04/2027	1,333333%																																						
t = 7	07/05/2027	1,333333%																																						
t = 8	07/06/2027	1,333333%																																						
t = 9	06/07/2027	1,333333%																																						
t = 10	06/08/2027	1,333333%																																						
t = 11	06/09/2027	1,333333%																																						
t = 12	06/10/2027	1,333333%																																						
Droit au paiement du coupon	Le droit au coupon découle de la détention du produit, qui est déterminée par les dispositions applicables de la Chambre de Compensation concernée et correspond généralement à la possession du produit le jour ouvrable bancaire ("Record-Date") précédant la date de coupon respective. Le "Jour Ex-Coupon" désigne le premier jour de négociation où le produit est négocié hors intérêts ; il est généralement fixé deux jours ouvrables bancaires avant la date de coupon. Les investisseurs doivent donc avoir acheté (ou ne pas avoir vendu) le produit au plus tard un jour ouvrable bancaire avant le Jour Ex-Coupon correspondant pour avoir droit au coupon.																																							
Usance en matière de taux d'intérêt pour le Coupon	30/360																																							
Période de souscription	Les demandes de souscription peuvent être présentées jusqu'au 29/09/2026, 16:00:00h heure locale de Zurich**. L'Emetteur se réserve le droit de réduire le Montant de l'émission de ce produit, quelle qu'en soit la raison, ou de renoncer à l'émission. Il se réserve en outre le droit de mettre fin prématurément à cette offre ou de reporter la Période de souscription.																																							
Date de Fixing Initiale	29/09/2026																																							
Premier jour de négoce boursier	06/10/2026 (prévu)																																							
Date d'Émission / Date de Libération	06/10/2026																																							
Dernier jour de négoce	29/09/2027																																							
Date de Fixing Finale	29/09/2027																																							
Dates d'observation/ Dates de remboursement anticipé	<table><tr><th></th><th>Date d'observation_t*</th><th>Date de paiement anticipé_t*</th></tr><tr><td>t = 1</td><td>28/12/2026</td><td>06/01/2027</td></tr><tr><td>t = 2</td><td>01/02/2027</td><td>08/02/2027</td></tr><tr><td>t = 3</td><td>01/03/2027</td><td>08/03/2027</td></tr><tr><td>t = 4</td><td>30/03/2027</td><td>06/04/2027</td></tr><tr><td>t = 5</td><td>29/04/2027</td><td>07/05/2027</td></tr><tr><td>t = 6</td><td>31/05/2027</td><td>07/06/2027</td></tr><tr><td>t = 7</td><td>29/06/2027</td><td>06/07/2027</td></tr><tr><td>t = 8</td><td>30/07/2027</td><td>06/08/2027</td></tr><tr><td>t = 9</td><td>30/08/2027</td><td>06/09/2027</td></tr></table> * modified following business day convention Les jours ouvrables de l'Agent de calcul sont déterminants pour la définition des Dates d'observation		Date d'observation _t *	Date de paiement anticipé _t *	t = 1	28/12/2026	06/01/2027	t = 2	01/02/2027	08/02/2027	t = 3	01/03/2027	08/03/2027	t = 4	30/03/2027	06/04/2027	t = 5	29/04/2027	07/05/2027	t = 6	31/05/2027	07/06/2027	t = 7	29/06/2027	06/07/2027	t = 8	30/07/2027	06/08/2027	t = 9	30/08/2027	06/09/2027									
	Date d'observation _t *	Date de paiement anticipé _t *																																						
t = 1	28/12/2026	06/01/2027																																						
t = 2	01/02/2027	08/02/2027																																						
t = 3	01/03/2027	08/03/2027																																						
t = 4	30/03/2027	06/04/2027																																						
t = 5	29/04/2027	07/05/2027																																						
t = 6	31/05/2027	07/06/2027																																						
t = 7	29/06/2027	06/07/2027																																						
t = 8	30/07/2027	06/08/2027																																						
t = 9	30/08/2027	06/09/2027																																						
Date de remboursement	06/10/2027																																							
Modalités de remboursement	Remboursement anticipé A chaque Date d'observation, l'Émetteur a le droit, mais pas l'obligation, de rappeler le produit et de le rembourser par anticipation à la Date de paiement respective. L'information concernant le remboursement est mentionnée à la rubrique 'Communications' et prend effet directement à la Date d'observation, mais au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant. - Si l'Émetteur fait usage de son droit de remboursement anticipé unilatéral à une Date d'observation, l'investisseur recevra un paiement en espèces à la Date de paiement																																							

anticipé correspondante d'un montant du Valeur nominal plus le Paiement de coupon pour la période correspondante.

- Si l'Emetteur renonce à utiliser son droit de remboursement anticipé unilatéral à une Date d'observation, le produit continue à courir jusqu'à la prochaine Date d'observation.

Pour autant que le produit n'a pas été remboursé par anticipation, les scénarios de remboursement suivants s'appliquent.

Remboursement à l'échéance

Si aucun Evènement Knock-in n'a lieu, le produit sera remboursé à la Valeur nominale. Si un Evènement Knock-in a lieu et si la Valeur de Fixing Finale de tous les Sous-jacents est égal ou supérieur à son Strike, l'investisseur recevra un remboursement de la Valeur nominale. Si un Evènement Knock-in a lieu et si la Valeur de Fixing Finale d'au moins un Sous-jacent est inférieur à son Strike, le Sous-jacent avec la performance relative la plus faible (entre la Date de fixing initial et la Date de Fixing Finale) est livré. Le nombre de Sous-jacents par Valeur nominale est déterminé par le Ratio, le Ratio applicable n'étant déterminé qu'à la Date de Fixing Finale. Les fractions ainsi que les ratios inférieurs à un (1.0) sont réglés en espèces, pas de cumul.

Le calcul du Remboursement ne dépend pas des variations de change entre la Devise du produit et la devise des Sous-jacents (Quanto Style).

Valeur de Fixing Initiale	Cours de clôture des Sous-jacents à la bourse de référence correspondante
Valeur de fixing final	Cours de clôture des Sous-jacents à la bourse de référence correspondante
Evènement Knock-in	Un Evènement Knock-in a lieu lorsque la valeur d'au moins un Sous-jacent atteint ou descend en dessous du Knock-in Level pendant la Période d'observation du Knock-in Level.
Période d'observation du Knock-in Level	De la Date de Fixing Initiale à la Date de Fixing Finale (observation continue)
Cotation	La cotation sera demandée à la SIX Swiss Exchange. Premier jour de négoce boursier prévu le 06/10/2026
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, la Zürcher Kantonalbank a l'intention de fournir régulièrement des cours acheteur et vendeur pour ce produit. Il n'existe pas d'obligation de fournir des liquidités correspondantes. Les cours indicatifs non contraignants peuvent être consultés sur https://zertifikate.zkb.ch/DE .
Contact	SIX Financial Information: .zkb Refinitiv: ZKBSTRUCT Bloomberg: ZKBY <go> Internet: https://zertifikate.zkb.ch/DE Sales: +41 (0)44 293 66 65
Chambre de Compensation	SIX SIS AG / Euroclear / Clearstream
Nature de la fixation de cours	Pendant sa durée de vie, ce produit se négocie avec des intérêts courus linéaires; en d'autres termes, les intérêts courus sont inclus dans le cours de négoce ('dirty price').
Frais de distribution	Les frais de distribution peuvent être inclus dans le Prix d'émission de ce produit. La vente du présent produit peut être rétribuée à des partenaires de distribution mais ne dépasse pas 0,75%.
Caractéristiques essentielles du produit	Un ZKB Barrier Reverse Convertible Worst of est un instrument de placement qui peut être remboursé par anticipation à différentes dates à la discrétion de l'Emetteur. Le produit verse des coupons à des dates définies pendant la durée de vie. Ce produit est un instrument de placement combiné qui se compose essentiellement d'un investissement à taux fixe et la vente d'une option put down-and-in. Cela permet à l'investisseur de profiter de la volatilité actuelle des Sous-jacents. Un rendement supérieur à la moyenne est obtenu en cas de légère baisse, de stagnation ou de légère hausse des cours. Si aucun Evènement Knock-in n'a lieu, le produit sera remboursé pour un montant égal à la Valeur nominale. Si un Evènement Knock-in a lieu, l'investisseur prendra livraison d'un nombre du Sous-jacent avec la performance la plus faible entre le fixing initial et le fixing initial. Le calcul du Remboursement ne dépend pas des variations de change entre la Devise du produit et la devise des Sous-jacents (Quanto Style).
Aspects fiscaux	Le produit est considéré comme fiscalement transparent sans intérêt unique prédominant (Non-IUP). Le Coupon de 16,00% p.a. ** est divisé en un paiement de prime de 15,7912% p.a. ** et un paiement d'intérêts de 0,2088% p.a. **. Le produit du paiement de prime est considéré comme un gain en capital et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu pour les investisseurs privés ayant leur domicile fiscal en Suisse. La part d'intérêts est assujéti à l'impôt sur le revenu au moment du paiement. L'impôt anticipé suisse n'est pas prélevé. Une éventuelle livraison d'un nombre de Sous-jacents à l'expiration est soumise au droit de timbre fédéral sur les transactions financières sur la base du Strike. Le produit n'est pas soumis au droit de timbre fédéral sur le marché secondaire. Ce produit peut être soumis à d'autres retenues à la source ou taxes, comme celles liées à FATCA, Sect. 871(m) U.S. Tax Code ou d'autres impôts étrangers sur les transactions financières. Tous les paiements dus par ce produit s'effectuent après déduction de tous les

impôts à la source ou taxes.

Les informations ci-dessus relatives à l'imposition représentent un résumé de la manière dont l'Emetteur considère l'imposition de ces produits structurés à la date de l'émission, eu égard au droit actuellement en vigueur et à la pratique de l'Administration fédérale des contributions en Suisse. La législation fiscale et la pratique peuvent évoluer. L'Emetteur décline toute responsabilité pour les informations ci-dessus. Ces remarques d'ordre général ne sauraient remplacer le conseil fiscal de l'investisseur.

Documentation

Ce document est une traduction française non contraignante des Conditions Définitives provisoires (vorläufige Endgültige Bedingungen) publiées en allemand. Il constitue les Conditions Définitives provisoires conformément à l'art. 45 de la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin). La traduction en langue française n'est fournie que pour des raisons de commodité.

La version allemande contraignante de ces Conditions Définitives provisoires, associées au Prospectus de base applicable de l'Emetteur pour l'émission de produits structurés approuvé par SIX Exchange Regulation SA (ensemble avec les éventuels suppléments, le "Prospectus de base"), constituent la documentation produit de la présente émission.

Si ce produit structuré a été offert pour la première fois avant la date du Prospectus de base applicable, les autres conditions juridiquement contraignants du produit (les "Conditions pertinentes") sont dérivées du Prospectus de base ou du programme d'émission en vigueur au moment de la première offre. Les informations sur les Conditions pertinentes sont incorporées par référence du Prospectus de base ou du programme d'émission respectif dans le Prospectus de base applicable en vigueur au moment de l'émission.

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives provisoires auront la signification définie dans le Prospectus de base ou les Conditions pertinentes, sauf indication contraire dans les présentes Conditions Définitives provisoires. En cas de contradiction entre les informations ou dispositions des présentes Conditions Définitives provisoires et celles du Prospectus de base ou des Conditions pertinentes, les informations et dispositions des présentes Conditions Définitives provisoires prévaudront.

Les présentes Conditions Définitives provisoires ainsi que le Prospectus de base sont disponibles sans frais auprès de la Zürcher Kantonalbank, département VRIS, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, ainsi qu'à l'adresse documentation@zkb.ch. Ils sont en outre disponibles sur le site <https://zertifikate.zkb.ch/DE>.

Forme des valeurs mobilières

Les produits structurés sont placés sous forme de droits-valeur (Wertrechte) et comptabilisées en tant que titres intermédiés (Bucheffekten) auprès de la SIX SIS AG. L'émission de sécurités ou de documents probatoires est exclue.

Plus d'indications relatives aux Sous-jacents

Des informations sur la performance des Sous-jacents/Composants du Sous-jacent peuvent être publiquement consultées sur www.bloomberg.com. Les rapports annuels actuels peuvent être consultés directement sur le site web des entreprises. La transférabilité des Sous-jacents/Composants du Sous-jacent est régie par leurs statuts.

Communications

Toutes les communications de l'Emetteur concernant ce produit, en particulier les communications relatives à l'adaptation des conditions, sont dûment publiées via l'adresse internet <https://zertifikate.zkb.ch/DE> du produit concerné. La fonction de recherche des valeurs permet d'accéder directement au produit souhaité. Les communications sont publiées sur <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/official-notices.html>, conformément aux directives édictées par la SIX Swiss Exchange pour l'IBL (Internet Based Listing).

Droit applicable/ For juridique

Droit suisse/Zurich

2. Perspectives de gain et de perte

Perspectives de gain et de perte à l'échéance

Valeur Sous-jacent le plus mauvais	Pourcen t	Knock-in Level touché	Perfor- mance	Knock-in Level non touché	Perfor- mance
EUR 593,324733	-60%	CHF 2800	-44,00%	Knock-in Level atteint	
EUR 889,987099	-40%	CHF 3800	-24,00%	CHF 5800	16,00%
EUR 1186,649466	-20%	CHF 4800	-4,00%	CHF 5800	16,00%
EUR 1483,311832	0%	CHF 5800	16,00%	CHF 5800	16,00%
EUR 1779,974198	20%	CHF 5800	16,00%	CHF 5800	16,00%
EUR 2076,636565	40%	CHF 5800	16,00%	CHF 5800	16,00%

EUR	60%	CHF 5800	16,00%	CHF 5800	16,00%
2373,298931					

Les scénarios ne prennent pas en compte le Remboursement anticipé.

Si aucun Événement Knock-in n'a lieu, la performance du produit est toujours déterminée par les coupons versés pendant la durée de vie (selon la/les date(s) de Coupon). Si un Événement Knock-in a lieu et si la Valeur de Fixing Finale d'au moins un Sous-jacent est inférieure au Strike, l'investisseur prendra livraison d'un nombre de Sous-jacents déterminé par le Ratio du Sous-jacent ayant la plus grande performance négative. C.-à-d. que l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale. Le prix d'achat des Sous-jacents livrés est de 100,00%** de la Valeur de Fixing Initiale (Strike). Les Coupons garantis payés pendant la durée du produit réduisent cette performance négative.

Le tableau ci-dessus s'applique à l'échéance et ne peut pas être utilisé comme indication de prix de l'Emetteur pour le présent Produit pendant sa durée. Pendant la durée de vie du Produit, des facteurs de risque supplémentaires interviennent et influencent de manière déterminante la valeur du Produit. Le prix coté sur le marché secondaire peut donc s'écarter sensiblement du tableau ci-dessus. Ce tableau avance l'hypothèse selon laquelle ASML Hldg Rg était le titre à la plus faible performance. Ce choix a été effectué uniquement à titre d'exemple. Les risques de change entre le devise des Sous-jacents et celle du Produit ne figurent pas dans le tableau.

3. Risques importants pour les Investisseurs

Risque d'émetteur

Les engagements résultant de ces produits représentent des engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'Emetteur et ont le même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'Emetteur. La stabilité de la valeur du produit ne dépend pas uniquement de l'évolution du Sous-jacent et d'autres évolutions sur les marchés financiers, mais également de la solvabilité de l'Emetteur. Or celle-ci peut évoluer pendant la durée de ce produit.

Risques produit spécifiques

Les produits structurés sont des instruments de placement complexes comportant des risques élevés et qui ne sont donc destinés qu'à des investisseurs expérimentés qui comprennent les risques correspondants et sont en mesure de les assumer. Le potentiel de perte d'un investissement dans des ZKB Barrier Reverse Convertible Worst of est limité, dans le cas d'une livraison de titres, à la différence entre le prix d'achat du produit et l'équivalent cumulé du nombre de Sous-jacents définis selon le Ratio. Le Coupon, qui est versé dans tous les cas, réduit la perte du produit par rapport à un investissement direct dans le Sous-jacent avec la performance relative la plus faible. Le produit est libellé en CHF. Si la devise de référence de l'investisseur est différente du CHF, celui-ci supporte le risque de change entre le CHF et sa devise de référence.

4. Autres dispositions

Ajustements

S'il se produit un événement exceptionnel décrit dans le Prospectus de base concernant un Sous-jacent/Composant du Sous-jacent ou s'il se produit n'importe quel autre événement extraordinaire exceptionnel en raison duquel il est extrêmement compliqué voire impossible pour l'Emetteur de satisfaire aux obligations résultant du présent produit ou de définir la valeur des produits, celui-ci est libre de prendre les mesures appropriées et doit, si nécessaire, adapter les conditions des produits de telle sorte que la valeur économique de ceux-ci après la survenance de l'événement corresponde autant que possible à la valeur économique des produits avant l'événement.

Substitution de débiteur

L'Emetteur est autorisé en tout temps et sans le consentement des investisseurs à transférer en totalité (mais non en partie) les droits et devoirs de certains ou de tous les produits à une filiale, succursale ou société holding suisse ou étrangère à la Zürcher Kantonalbank («Nouvel émetteur»), si (i) le Nouvel émetteur reprend intégralement tous les engagements résultant des produits cédés dont l'Emetteur précédent est redevable aux investisseurs en référence auxdits produits et si (ii) la Zürcher Kantonalbank conclut un Keep-Well Agreement avec le Nouvel émetteur dont la teneur correspond à celui conclut entre la Zürcher Kantonalbank et Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, enfin si (iii) le Nouvel émetteur a obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'émission de produits et à la reprise des engagements résultant des produits cédés des autorités de l'Etat dans lequel il a son siège.

Perturbations du marché Surveillance prudentielle

Les dispositions du Prospectus de base s'appliquent.

En tant que banque au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB; RS 952.0) et en tant que maison de titre selon la loi fédérale sur les établissements (LEFin; RS 954.1), la Zürcher Kantonalbank est soumise à la surveillance prudentielle de la FINMA, Laupenstrasse 27, CH-3003 Berne, <https://www.finma.ch>.

Enregistrement des

Les investisseurs sont informés que les conversations téléphoniques avec les unités de négoce

conversations téléphoniques

et de vente de la Zürcher Kantonalbank sont enregistrées. Les investisseurs qui s'entretiennent au téléphone avec lesdites unités consentent tacitement à l'enregistrement.

Indications complémentaires

Ce document ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni une invitation à acheter des instruments financiers et ne peut remplacer le jugement de l'investisseur individuel. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas des conseils d'investissement, mais uniquement une description de produit. Une décision d'investissement devrait en tout état de cause être prise sur la base des présentes Conditions Définitives provisoires et du Prospectus de base. En particulier, avant de conclure une transaction, l'investisseur doit, si nécessaire avec l'aide d'un conseiller, examiner les conditions d'investissement dans le produit au regard de la compatibilité avec sa situation personnelle, ses conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Seul un investisseur qui est conscient des risques de l'opération et qui a la capacité financière de supporter les pertes éventuelles devrait conclure de telles opérations.

Modifications importantes

L'Emetteur et Zürcher Kantonalbank n'ont pas connu de modifications importantes de la fortune, de la situation financière et des résultats depuis la clôture du dernier exercice ou depuis la date de référence des comptes intermédiaires.

Responsabilité pour les Conditions Définitives provisoires

Zürcher Kantonalbank, Zurich, et Zürcher Kantonalbank Finance (Guernsey) Limited, Guernsey, assument la responsabilité du contenu des présentes Conditions Définitives provisoires et déclarent qu'à leur connaissance les indications contenues dans les présentes Conditions Définitives provisoires sont exactes et qu'aucun fait important n'a été omis.

Zurich, 22/09/2026